

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers.

La Commission chargée de l'étude de cet objet est composée de Madame Sylvette GRANDCHAMP et de Messieurs Jérôme ISCHI, Marc-Eugène VIRET, Stéphane ZURCHER, Christoph LOETSCHER, Pierre-Alain EPARS et Claude-Alain ZBINDEN. Elle a été reçue à la salle de la Municipalité le 17 novembre 2011 par Madame Isabelle HAUTIER-CHARROTON, Syndique et Monsieur Pierre-André ISCHI, Municipal.

Après l'inauguration du giratoire de la gare qui s'est déroulée le 1<sup>er</sup> septembre 2010, la Municipalité a décidé d'y créer une décoration centrale pour soigner l'accueil dans notre village lorsque l'on vient depuis le pied du Jura.

L'entreprise Provimi Kliba a proposé de donner à la Commune deux anciennes meules qui ont été le point de départ de la conception d'une œuvre. Lors du Conseil communal du printemps dernier, nous avons plébiscité le présent projet, réalisé par Monsieur Manuel PASCUAL, objet de ce préavis. Cette œuvre est composée d'un élément central en forme de totem de 4 mètres de haut avec, de chaque côté, les meules offertes par Provimi Kliba. Le tout sera posé sur des socles et entièrement démontable.

L'offre de Monsieur PASCUAL s'élève à 42'600 fr., TVA incluse. Le raccordement électrique a été estimé à 5'000 fr. et en tenant compte des imprévus et divers, la somme de 50'000 fr. a été arrêtée.

Etant donné que la trésorerie le permet et que nous disposons d'un fonds de réserve pour travaux d'utilité publique, il n'y aura pas de recours à l'emprunt et, de ce fait, le plafond d'endettement ne bougera pas. Les seuls nouveaux frais seront dus à l'éclairage de l'œuvre.

Afin que cette œuvre perdure dans sa splendeur originelle le plus longtemps possible, la Commission unanime suggère à la Municipalité de prendre contact avec une société spécialisée afin qu'un enduit anti graffitis soit appliqué.

### **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **Le Conseil communal de Penthaz**

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 07-2011, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Tenant compte que ce préavis n'entre pas dans le cadre de la planification financière 2006-2011, prévue dans le préavis n° 11-2006 et accepté par le Conseil communal de Penthalaz dans sa séance du 11 décembre 2006, mais qu'étant donné son financement par la trésorerie courante il ne touche pas le plafond d'endettement

**décide**

1. d'autoriser la Municipalité à faire poser une œuvre d'art au milieu du giratoire de la Gare
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de 50'000 fr. TTC pour cet aménagement
3. D'amortir le coût total par prélèvement sur le fonds de réserve pour travaux d'utilité publique (9.282.06) de 50'000 fr. et de financer la dépense par la trésorerie courante.

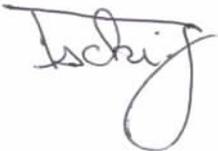
Penthalaz, le 17 novembre 2011

Le rapporteur :

  
ZBINDEN Claude-Alain

Les membres :

ISCHI Jérôme



VIRET Marc-Eugène



ZURCHER Stéphane



LOETSCHER Christoph



EPARS Pierre-Alain



GRANDCHAMP Sylvette

